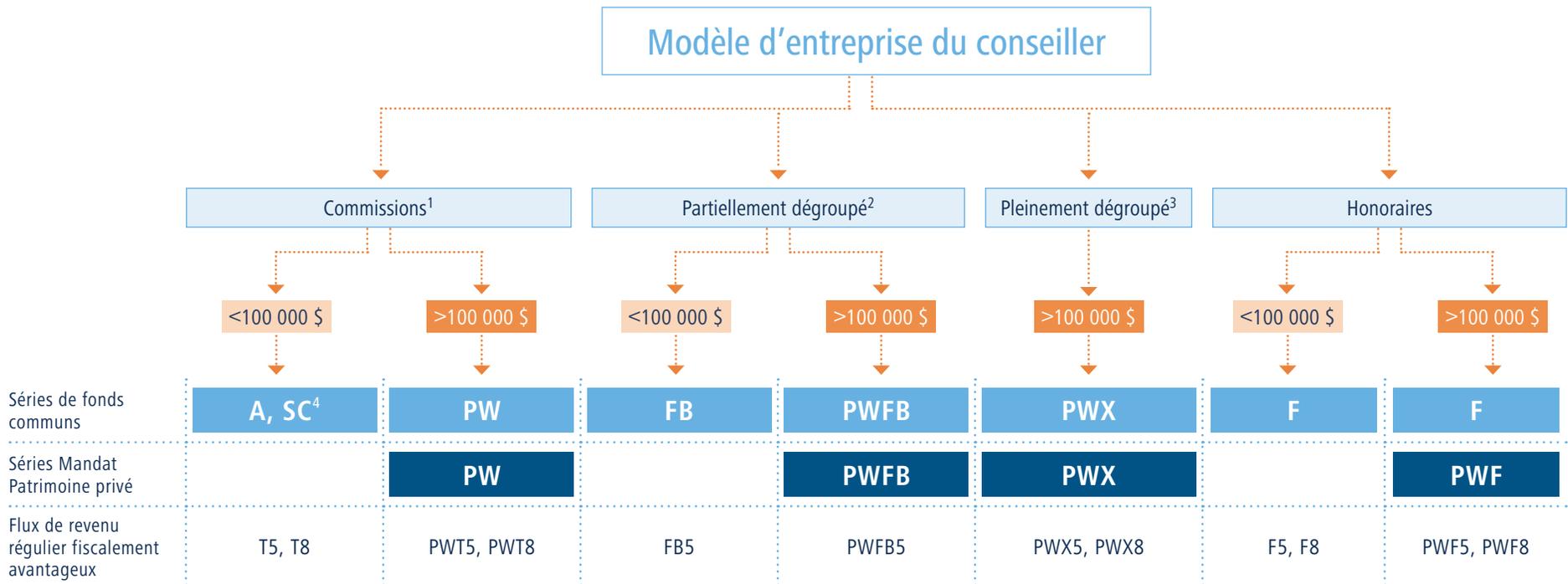


# ARBRE DÉCISIONNEL DES SÉRIES MACKENZIE

Identifiez la série Mackenzie qui convient le mieux à votre modèle d'entreprise et aux divers besoins de vos clients.



Pour les fonds communs de placement, les investisseurs sont inscrits d'office à la série Patrimoine privé lorsque les actifs détenus par le ménage dans les fonds communs Mackenzie atteignent 100 000 \$.

Pour les Mandats Patrimoine privé, l'exigence de placement minimum par mandat dans le cadre du programme est généralement levée lorsque les actifs détenus par un ménage auprès de Placements Mackenzie atteignent 250 000 \$.

<sup>1</sup> Option de commission de suivi négociée (ou de rabais sur commission) offerte sur certains fonds dans le cadre de laquelle un conseiller ou un investisseur peut négocier une réduction du montant des commissions de suivi que Mackenzie versera au courtier/conseiller à partir du total des frais de gestion que Mackenzie perçoit.

<sup>2</sup> Les honoraires de services-conseils sont non regroupés.

<sup>3</sup> Les frais de gestion, les frais d'exploitation et les honoraires de services-conseils sont non regroupés.

<sup>4</sup> Pour les fonds à revenu fixe, la série A comprend les options à frais modérés ou à frais de rachat, alors que la série SC est l'option à frais d'acquisition.

**RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS.** Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ces renseignements ne sont pas conformes aux normes applicables sur les communications de vente à l'intention des investisseurs. Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.